



**COMMUNE DE BAGNOLS**  
**PV de la séance du conseil municipal**  
**5 mai 2022**

Date de convocation et d'affichage : 1er mai 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY

**Membres présents à la séance :**

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Richard BÉGHIN, Agnès FEL-  
LER, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Rodolphe LEBRAVE, Patrick LEGRAIN,  
Joëlle PERRELLE, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD

**Membres absents excusés** : Laurent GAY a donné pouvoir à Jean-François FADY,  
Marine FLORIMOND a donné pouvoir à Audrey BARON-GUTTY

**Absent** : Bastien CARRON

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de Bagnols, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2022.
2. Délibération pour mise en œuvre du service civique
3. Délibération pour accord travaux liés à la demande de subvention DETR
4. Délibération pour accord travaux liés à la demande de subvention DSIL
5. Délibération pour accord travaux liés à la demande de subvention au département
6. Délibération pour fiscalisation du SYDER
7. Délibération pour lancement du projet DUER
8. Délibération antenne ZA des bruyères
9. Délibération convention camion Pizza
10. Informations des commissions
11. Informations et questions diverses
12. Commission générale : présentation du projet Mairie – Agence postale

Les compte-rendu et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2022 ont été transmis par e-mail à l'ensemble du conseil municipal. Ils sont validés.

## **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**Arrêtés du maire** depuis le 31 mars 2022

- Arrêté 2022-023 de non-opposition à DP 069 017 22 0003 Pose isolation extérieurs LOGANAYAKAM
- Arrêté 2022-024 de règlement du périscolaire pour 2022-2023
- Arrêté 2022-025 de non-opposition à DP 069 17 22 00011 Pose d'un vélux THIBAUT
- Arrêté 2022-026 de réglementation du stationnement et de la circulation Rue de la Pompe
- Arrêté 2022-027 de non-opposition à DP 069 017 22 00012 Création d'une ouverture DELORME
- Arrêté 2022-028 de police de circulation Parking autour de l'église Saint-Blaise pour cérémonie religieuse
- Arrêté 2022-029 de réglementation du stationnement et de la circulation pour cérémonies du 8 mai

### **Décisions prises par le maire par délégation**

- Demande de subvention à la Région pour le projet Mairie – Agence postale
- Demande de subvention DETR pour le projet Mairie – Poste
- Demande de subvention DSIL pour le remplacement des fenêtres des bâtiments communaux
- Demande de subvention au Département pour les travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement de la salle des Deux Joseph

## **EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Délibération 20220505-01 : Autorisation de recours au service civique**

La commune de Bagnols a la possibilité d'accueillir des volontaires au service civique qui propose de mettre en place des missions en faveur de l'intérêt général pour des jeunes de 16 à 25 ans.

Monsieur le Maire propose de demander un agrément pour 1 volontaire qui pourrait être affecté en mairie à des missions d'animations et d'accompagnement des élèves de l'école sur des temps scolaires et périscolaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants, L 2311.2 à L 2343.2 et L 2312.1 et L 2531.1 ;

Vu la Loi n° 2020-241 du 10 mars 2020 instaurant le service civique ;

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatif au service civique ;

Le Maire propose au conseil municipal de :

- Mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- Autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;
- Autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération 20220505-02 : Participation et fiscalisation des charges dues au SYDER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants, L 2311.2 à L 2343.2 et L 2312.1 et L 2531.1 ;

Le Maire propose au conseil municipal de fiscaliser la totalité de sa participation au SYDER.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération 20220505-03 : Autorisation de travaux : projet de regroupement Mairie – Agence Postale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants, L 2311.2 à L 2343.2 et L 2312.1 et L 2531.1 ;

Considérant le projet de procéder à un regroupement de l'agence postale au sein de la mairie dans le bâtiment de la mairie dans la cadre de la mutualisation des services ;  
Considérant la nécessité de rénover l'espace de la mairie et de son secrétariat avec la création d'un espace d'accueil du public ;

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les travaux relatifs au projet de regroupement Mairie – Agence postale.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération 20220505-04 : Autorisation de travaux : remplacement des fenêtres des bâtiments communaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants, L 2311.2 à L 2343.2 et L 2312.1 et L 2531.1 ;

Considérant le projet de remplacement des fenêtres des bâtiments communaux devenues obsolètes ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans un schéma d'économie d'énergie lié à la transition écologique ;

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les travaux relatifs au remplacement des fenêtres des bâtiments communaux.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération 20220505-06 : Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants, L 2311.2 à L 2343.2 et L 2312.1 et L 2531.1 ;

Vu la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail,

Vu la circulaire du 18 avril 2002 prescrivant que l'élu employeur doit précéder à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les agents.

La commune a sollicité les services du Centre de Gestion du Rhône (CDG69) pour l'accompagner dans la réalisation de son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le maire propose au conseil municipal de :

- Approuver le recours à l'intervention du Centre de Gestion du Rhône au titre de la démarche de prévention « évaluation des risques professionnels » engagée,
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels proposée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération 20220505-07 : Autorisation d'installation d'une antenne de radiotéléphonie sur la ZA des Bruyères.**

La commune de Bagnols a proposé le site de la ZA des Bruyères pour l'installation d'une antenne de radiotéléphonie par Bouygues Télécom suite au premier lieu d'implantation proposé et refusé par la mairie. Une étude de faisabilité a été menée et a conclu que le nouveau site était compatible. Le bail est en cours de rédaction et sera proposé prochainement à la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, a voté et adopté le projet.

**5 contre, 1 abstention, 8 pour**

**La délibération est adoptée.**

**Délibération 20220505-08 : Signature d'une convention pour l'installation d'un camion à pizza sur la place du château à Bagnols.**

Le commerçant La Moite Moite Pizzeria qui installait son camion pizza les dimanches soir sur la place du Château va changer son activité et ne sera donc plus présent à Bagnols. Un autre commerçant s'est proposé de le remplacer, il s'agit donc de signer une nouvelle convention avec cette personne.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

**Point effectué par Jean-François FADY**

- Le conseil municipal est consulté sur la demande de DIA pour les parcelles A 566 et A567 situées dans le Bourg. Il est décidé de ne pas aliéner ces parcelles.
- Organisation des élections législatives des 12 et 19 juin avec la mise en place d'un tableau des permanences
- Suite à un projet personnel, Sarah Renaud va quitter ses fonctions de secrétaire de mairie, dès que possible et au plus tard en septembre 2022. Un recrutement est donc lancé.
- Afin de présenter les réflexions et les travaux engagés dans le cadre de la réflexion du ScoT, les membres du comité de pilotage du SCoT et du bureau du SMB proposent une journée d'informations itinérante le jeudi 19 mai à destination des maires et des élus locaux.

**Point présenté par Audrey BARON-GUTTY**

- L'étude diagnostic de l'église a commencé par les relevés extérieurs et intérieurs du bâtiment réalisés par le cabinet Archipat. Le coût total est de 19 500 euros. La commune a obtenu une subvention de la DRAC de 48%. Une demande pour une subvention de la Région est en cours à hauteur de 30%. Il restera donc à charge de la commune 22% prévus au budget 2022.

- Une plaquette d'information sur la gestion des déchets réalisée par le SYTRAI-VAL va être déposée dans les boîtes aux lettres par les élus.

**Point présenté par Anne LEROUX**

- Dimanche 8 mai : RDV à 10 heures à Bagnols pour la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 en commun avec Frontenas et Moiré
- La prise en charge du périscolaire par Nadège Arricot et Sarah Renaud pour les facturations et les inscriptions fonctionne bien.
- Préparation des plannings 2022-2023 pour les agents scolaires et périscolaires
- Besoins de la GV des Pierres dorées pour occupation de la salle des Deux Joseph car la salle d'animation rurale de Frontenas ne sera pas disponible

**Point effectué par Thierry TRONCY**

- Temps de commission générale pour présentation et discussion du projet de regroupement des services de la mairie et de l'agence postale communale dans le bâtiment réaménagé de la mairie

**QUESTIONS DIVERSES**

- Les travaux de la rue de la Pompe ont été suspendus la semaine du 2 mai en attendant un approvisionnement en matériaux
- Prochaine séance du conseil municipal : jeudi 16 juin 2022 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,



Audrey BARON-GUTTY

Le Maire,



Jean-François FADY

